



ACTU AGRIVOLTAÏSME

Les nouvelles de la FFPA à destination des décideurs publics

JANVIER 2024 - N°3

ÉDITO

Audrey JUILLAC
Présidente de la FFPA

En cette nouvelle année, je tiens tout d'abord à adresser mes vœux les plus chaleureux à chacun d'entre vous. Puissent les douze prochains mois être empreints de succès, d'innovations et de collaborations fructueuses. En tant que présidente de la FFPA, je ressens le devoir de partager avec vous quelques réflexions sur l'état actuel de notre secteur, tout en mettant en lumière nos ambitions pour l'année à venir.

Les décrets d'application de la loi APER ont marqué une étape cruciale en 2023. Ces premiers décrets fournissent un cadre réglementaire essentiel pour favoriser l'intégration harmonieuse de l'agriculture et de la production d'énergie renouvelable.

Cependant, dans le cadre des mesures réglementaires d'application attendues sur l'article 54 de la loi APER, certaines interrogations demeurent et les risques de voir se prolonger la période d'inertie que connaît le secteur depuis le vote de la loi APER existent.

Évènement agricole majeur, je suis heureuse de vous annoncer que la FFPA sera présente au Salon de l'Agriculture 2024 réservé aux professionnels (SIA Pro) du 25 au 27 février. C'est une occasion exceptionnelle de partager nos connaissances, d'échanger avec les acteurs clés du monde agricole et énergétique, et de démontrer les avantages concrets de l'agrivoltaïsme.

Je vous y attends nombreux !

Notre fédération est déterminée à jouer un rôle actif en 2024. Une année qui s'annonce chargée avec les travaux sur l'application des décrets de la loi APER, la répartition de la valeur ou encore la contractualisation.

Nous comptons sur le soutien et la collaboration de tous les acteurs institutionnels pour faire avancer ses travaux et faire de 2024 l'année d'un agrivoltaïsme agile et inclusif.

Je vous adresse mes salutations distinguées.

2024 : UN NOUVEAU BUREAU POUR LA FFPA

Présidente :
Audrey JUILLAC,
agricultrice (Lot-et-Garonne)



Vice-président :
Alexandre BARDET,
agriculteur (Yonne)



Vice-président :
Gilles VAN KEMPEN,
agriculteur (Loiret)



Vice-Président :
Hugues TRAMEAU, agriculteur (Yonne)

Secrétaire :
Alexandre MALOT,
agriculteur (Rhône)



Trésorier :
Jean-Philippe FROSSARD,
agriculteur (Haute-Marne)



La Bio : Audrey JUILLAC est une agricultrice du Sud-Ouest de la France de 28 ans. Elle a démarré son activité il y a 2 ans avec une forte volonté de montrer que les jeunes agriculteurs ont la responsabilité de contribuer aux changements pour obtenir une agriculture plus résiliente. Ancienne physicienne à la recherche d'une activité professionnelle significative ayant un impact positif sur la société, elle possède désormais 3 ha de terrain, tous cultivés de manière biologique et développe actuellement un projet agrivoltaïque.



LA FFPA INTERVIENT AU FORUM ENERGAÏA

Lors de ce rendez-vous dédié aux professionnels du secteur des énergies renouvelables, Audrey Juillac, Présidente de la FFPA, a pu exprimer la position de la fédération lors d'un débat, et a tenu à rappeler la nécessité de donner la priorité

au foncier agricole et à la réalité du projet agricole sous les panneaux. Lors des échanges qui ont suivi, elle a insisté sur les avantages agronomiques et économiques de l'agrivoltaïsme pour les exploitations agricoles et les agriculteurs.

Thématique centrale de l'année à venir, le partage de la valeur a été au cœur des débats. Audrey JUILLAC a souligné que, s'il est entendu qu'une partie doit être redistribuée à la collectivité, la plus grande part doit revenir aux agriculteurs. Une réflexion sur la création d'un fond spécifique doit être menée avec toutes les parties prenantes pour trouver les bons équilibres et le bon pilotage de cet outil.

LA FFPA AUDITIONNÉE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



A la demande de la Commission des Affaires Economiques, la FFPA a été auditionnée sur les mesures réglementaires d'application attendues sur l'article 54 de la loi APER (agrivoltaïsme et implantation d'installations photovoltaïques sur les terrains agricoles, naturels et forestiers).

Portant la voix des agricultrices et des agriculteurs qui attendent la réalisation de leurs projets, la FFPA a insisté sur ses craintes de voir se prolonger la période d'inertie que connaît le secteur depuis le vote la loi APER.

De plus, les représentants de la FFPA ont fait part de leurs interrogations :

- Sur les arrêtés à paraître relatifs au ZAN, au calcul du revenu durable et aux modalités techniques de suivi des installations
- Sur la baisse de production tolérée
- Sur les critères retenus pour classer les différentes technologies

La FFPA a conclu son propos en saluant l'équilibre recherché dans ce texte entre les critères du taux d'occupation, de production agricole significative et de revenu durable.

La FFPA tient à remercier Messieurs les députés Henri Alfandari, Eric Bothorel et Maxime Laisney ainsi que Thierry Vergnaud et Darrell Leroux pour leur écoute et la qualité des échanges lors de cette audition.

LA FFPA EN CHIFFRES

120

adhérents sur toute la France

3000

agriculteurs représentés

1000

projets en développement

15

GWc en développement



LE FOCUS



LES ASSISES FRANÇAISES DE L'AGRIVOLTAÏSME



Tous les acteurs de la filière agrivoltaïque s'étaient réunis lors des Assises Françaises de l'Agrivoltaïsme. Organisé par la FFPA, cet événement qui s'est tenu le 1er décembre à Tours, a été l'occasion pour les intervenants de rappeler quelques messages forts à la veille de la publication des décrets :

L'agrivoltaïsme démontre déjà sa pertinence pour permettre la pérennisation des exploitations, leurs transmissions et l'installation de jeunes agriculteurs ; Un cadre réglementaire exigeant est nécessaire afin de favoriser les bonnes pratiques, mais il se doit aussi d'être agile pour permettre aux agriculteurs de développer des projets sur mesure et inclusifs. Ce n'est pas la sur-réglementation qui favorisera l'innovation ;

La contractualisation est un enjeu majeur. Pour assurer la viabilité juridique des projets agrivoltaïques, il faut protéger chaque partie prenante ; Le partage de la valeur des projets agrivoltaïques, notamment avec les chambres d'agriculture qui mettent en place des GUFAs, est un enjeu majeur qui doit être travaillé conjointement entre monde agricole et énergétique pour trouver les bons équilibres. Le but est simple : flécher ces financements vers le monde agricole local qui pourra en bénéficier comme d'une aide à l'installation, à la transmission ou à l'investissement.

Rendez-vous en 2024 pour une seconde édition des Assises françaises de l'agrivoltaïsme !

Merci aux nombreux participants pour leur présence et la qualité des échanges proposées : Paul Elfassi (avocat), Christian Glaume (agriculteur), Bastien Gourdon (agriculteur), Arthur Guenon (agriculteur), David Guidoux (agriculteur), Jules Nyssen (président - SER), Darrell Leroux (chargé de mission énergie climat - FNSEA), Daniel Labaronne (député - 2ème circonscription de l'Indre-et-Loire), Henri Alfandari (député - 3ème circonscription - Indre-et-Loire), Michel Champigny (maire de Saint-Maure de Touraine), Henry Frémont (Chambre d'agriculture - Indre-et-Loire), Benoit Latour (FDESA - Indre-et-Loire), Michel Le Pape (membre de la CDPENAF - Indre et Loire), Céline Mehl (coordinatrice du pôle photovoltaïque - ADEME), Jean-Marc Fabius (GLHD), Cyrille Bouhier de l'Ecluse (Photosol) Remy Graye (RWE), Marc GAILLET (Groupe VALOREM), Frédéric Lebeau (professeur à l'Université de Liège), Gregory Marque (IPVF), Jean-Francois Guillemoles (CNRS), Stéphane Guillerez (CEA).

Merci à Gilles Leclerc pour son expertise et l'animation du débat.

Un événement en partenariat avec GLHD, PHOTOSOL, RWE, Groupe VALOREM, et avec le soutien de ABO Wind et Valeco